

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org
Point 9 de l'ordre du jour CX/AFRICA 22/24/9

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMITÉ FAO/OMS DE COORDINATION POUR L'AFRIQUE

Vingt-quatrième session

En ligne

5-9 et 13 septembre 2022

MISE EN ŒUVRE DU PLAN STRATÉGIQUE DU CODEX 2020-2025 POUR LE CCAFRICA

(document élaboré par le coordonnateur du Comité)

1. GÉNÉRALITÉS

- 1.1. À sa quarante-deuxième session (2019), la Commission du Codex Alimentarius a adopté le Plan stratégique du Codex 2020-2025¹ et encouragé tous les membres à participer à l'élaboration du plan de travail encadrant sa mise en œuvre au cours de l'année suivante, notamment par l'intermédiaire des comités FAO/OMS de coordination, et elle a demandé au Comité exécutif réuni pour sa soixante-dix-neuvième session de présenter la proposition de plan de mise en œuvre du Plan stratégique à la quarante-troisième session de la Commission. L'objectif du présent Plan stratégique est de promouvoir le mandat de la Commission du Codex Alimentarius au cours de la période allant de 2020 à 2025.
- 1.2. Le Plan stratégique repose sur cinq objectifs: réagir rapidement aux problèmes actuels, naissants et cruciaux, élaborer des normes fondées sur la science et les principes de l'analyse des risques du Codex, accroître les effets en faisant en sorte que les normes du Codex soient reconnues et utilisées, faciliter la participation de tous les membres du Codex tout au long du processus d'établissement d'une norme et améliorer les systèmes et pratiques de gestion des travaux qui contribuent à la réalisation efficace et effective de tous les objectifs du Plan stratégique.
- 1.3. Le Comité exécutif de la Commission du Codex Alimentarius, à sa soixante-dix-septième session, a créé un sous-comité chargé de l'élaboration du plan de travail pour la mise en œuvre, dont le rôle consiste notamment à étayer et appuyer les débats sur la mise en œuvre du Plan stratégique au sein des comités régionaux de coordination.
- 1.4. Un groupe de travail présidé par le Kenya et co-présidé par le Sénégal a été établi et s'est réuni pendant la vingt-troisième session du Comité FAO/OMS de coordination pour l'Afrique (CCAFRICA) en septembre 2019. Il a réservé un accueil positif au nouveau Plan stratégique 2020-2025 et il a approuvé l'exécution d'activités allant dans le sens des objectifs stratégiques 1, 3 et 4. Cette réunion a permis de préciser les activités à mener dans la région les deux prochaines années à l'appui de la mise en œuvre du Plan stratégique, notamment les responsabilités, les objectifs et l'approche de suivi. Le plan de travail détaillé et mis à jour du Comité FAO/OMS de coordination pour l'Afrique figure à l'Annexe I.

2. ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITÉS RELATIVES AU PLAN STRATÉGIQUE

Le présent document fournit une vue d'ensemble et dresse un bilan de l'état d'avancement des activités engagées pour la période 2020-2022 relativement au Plan stratégique, et indique les événements planifiés à moyen terme pour atteindre les objectifs fixés. L'Annexe II comprend un graphique qui récapitule la participation de chaque membre du Comité FAO/OMS de coordination pour l'Afrique aux réunions du Codex en 2021.

3. CONCLUSION

La responsabilité conjointe de la mise en œuvre du Plan stratégique du Codex revient aux membres du Codex, en collaboration avec le secrétariat du Codex, la FAO et l'OMS, et il importe de continuer à suivre les indicateurs d'avancement afin de veiller à la satisfaction des objectifs.

¹ <https://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/publications/fr/>.

4. RECOMMANDATIONS

Le Comité de coordination du Codex pour l'Afrique est invité à:

- (i) réfléchir aux progrès qui ont été accomplis dans la région au regard des objectifs prioritaires (1, 3 et 4) du Plan stratégique du Codex 2020-2025;
- (ii) établir des mécanismes adaptés pour une communication optimale entre les membres concernant les progrès accomplis relativement aux activités menées à l'appui des objectifs prioritaires;
- (iii) étudier comment les pays membres du Comité peuvent mieux participer concrètement aux processus du Codex.

ANNEXE I

PLAN DE TRAVAIL DU COMITÉ FAO/OMS DE COORDINATION POUR L'AFRIQUE POUR 2020-2022 À L'APPUI DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN STRATÉGIQUE DU CODEX 2020-2025

Objectif stratégique	Objectif	Activités pour 2020-2022	Justification des activités proposées	Partie responsable ou chef de file	Résultat attendu pour 2022	Rapports	État d'avancement et approche de la mise en œuvre (en juillet 2022)	Observations des coordonnateurs précédent et actuel, du Président du sous-groupe du Comité exécutif, de la FAO, de l'OMS et du secrétariat du Codex (25 novembre 2020)
1. Réagir rapidement aux problèmes actuels, naissants et cruciaux	1.1 Recenser les besoins et les problèmes naissants	Enquête régionale menée auprès des pays membres afin de cerner les besoins et les problèmes naissants en matière de sécurité sanitaire des aliments, notamment les questions liées aux systèmes nationaux de contrôle des aliments	Une enquête régionale a permis de dégager les principales questions naissantes en matière de sécurité sanitaire des aliments: aflatoxines, résidus de pesticides dans l'alimentation, résistance aux antimicrobiens (RAM). Environ 47 % des membres ont répondu à l'enquête, qui doit prendre de l'ampleur.	Points de contact nationaux du Codex Coordonnateur du CCAFRICA FAO, OMS, secrétariat du Codex	Rapport sur les lacunes à combler établi grâce l'outil d'évaluation FAO/OMS Taux de réponse accru	Rapport à la prochaine session du Comité	La FAO, l'OMS et le secrétariat du Codex établiront une enquête à réaliser début 2021 (l'enquête doit inclure des éléments permettant de mieux cerner les besoins des membres en termes de capacités – un pont vers l'application de l'outil FAO/OMS d'évaluation des systèmes de contrôle des aliments). D'autres informations susceptibles d'aider les membres à répondre à l'enquête pourraient être fournies.	Une mention de l'outil FAO/OMS d'évaluation des systèmes de contrôle des aliments a été supprimée après que la FAO a expliqué la nature et l'objet de l'outil ainsi que les ressources, le temps et l'engagement nécessaires à sa mise en œuvre. La valeur de l'outil a néanmoins été soulignée, et il a été jugé utile de promouvoir son utilisation auprès des pays africains pendant l'exécution du Plan stratégique.
	1.2 Fixer les priorités en matière de besoins et de problèmes naissants.	Renforcement des capacités des systèmes nationaux de contrôle des aliments (en matière de surveillance et de diagnostic) Sensibilisation sur les enjeux déclarés prioritaires comme les aflatoxines, les résidus de pesticides et la RAM, selon le rapport de la	Nécessité de mettre l'accent sur les lacunes et les priorités par l'intermédiaire des comités et des groupes de travail y afférents, afin que le Codex intervienne rapidement	Points de contact nationaux du Codex Coordonnateur du CCAFRICA	Participation plus active aux comités, réunions et groupes de travail électroniques du Codex en vue de mieux appréhender les travaux en cours, en particulier dans les domaines prioritaires	Rapports biennaux sur les manifestations	Promotion de la participation aux travaux du Codex en cours dans les domaines prioritaires (aflatoxines, résidus de pesticides, RAM) pilotés par le Coordonnateur avec l'appui du secrétariat du Codex De nombreuses activités de sensibilisation sur les questions prioritaires ont déjà été réalisées, par exemple la Semaine mondiale pour un bon usage des antimicrobiens qui a récemment mis en lumière la RAM, ou encore une réunion virtuelle sur les pesticides.	L'importance de la sensibilisation dans les domaines prioritaires a été soulignée, mais il a été jugé prématuré d'attendre des propositions de nouveaux travaux compte tenu du calendrier. Il faudrait plutôt insister sur la participation aux travaux du Codex sur ces thèmes afin que les préoccupations africaines soient prises en compte et pour faciliter ensuite l'examen de la faisabilité de l'élaboration de propositions relatives à de nouveaux travaux sur deux questions nouvelles de priorité

		vingt-troisième session du CCAFRICA	Lancement d'activités au niveau régional à partir de propositions de nouveaux travaux		Meilleure connaissance de l'outil FAO/OMS d'évaluation des systèmes de contrôle des aliments grâce à un ou plusieurs webinaires		En 2021, le Coordonnateur du CCAFRICA a écrit à tous les points de contact du Codex afin de dresser un bilan des manifestations organisées. En novembre 2021, la FAO et l'OMS ont organisé, en collaboration avec le CCAFRICA, un webinaire régional afin d'illustrer les utilisations possibles de l'outil FAO/OMS d'évaluation des systèmes de contrôle des aliments et de faire connaître les ressources d'appui disponibles.	élevée.
3: Accroître les effets en faisant en sorte que les normes du Codex soient reconnues et utilisées	3.1 Faire mieux connaître les normes du Codex	Élaborer du matériel d'information, éducation et communication (IEC) tels qu'affiches, brochures, dépliants Organiser des ateliers, séminaires, réunions ou communications médiatiques afin d'éduquer notamment les acteurs industriels, les institutions et les fonctionnaires aux normes relatives aux domaines prioritaires (voir 1.2) et aux questions pertinentes dans le cadre de la covid-19 (par ex. textes sur l'hygiène alimentaire ou l'import/export)	Les parties intéressées appliquent peu les normes du Codex. Ces efforts contribueront à faire connaître les normes du Codex et favoriseront donc leur utilisation au plan mondial en tant que références en faveur de la sécurité sanitaire des aliments et de pratiques loyales dans le commerce des produits alimentaires.	Points de contact nationaux du Codex Coordonnateur du CCAFRICA	Meilleure connaissance des normes du Codex	Rapports d'événements	Il importe de relier ces activités au plan de communication adopté avec le CCAFRICA. Les manifestations devraient se dérouler en mode virtuel en raison de la pandémie. Notons à cet égard que les manifestations en ligne ne sont pas toujours accessibles à tous et qu'il convient d'examiner les moyens de permettre à tous d'y accéder compte tenu du contexte actuel. Le Coordonnateur entrera en contact avec les membres et les encouragera à mener des efforts de sensibilisation au niveau national et/ou les orientera vers les outils nécessaires à l'appui de ces activités.	Plutôt que d'effectuer une enquête ou de recourir à un mécanisme pour repérer les normes du Codex pertinentes, on pourrait d'abord s'appuyer sur les normes relatives aux enjeux prioritaires ainsi que sur les normes les plus importantes dans le contexte de la pandémie, par exemple les <i>Principes généraux d'hygiène alimentaire</i> ou les textes du Comité du Codex sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires.

	3.2 Soutenir les initiatives visant à faire connaître, mettre en œuvre ou appliquer les normes du Codex	Sensibiliser les responsables politiques aux normes du Codex, aux exigences relatives à leur mise en œuvre et à leur intérêt pour élaborer des normes et réglementations nationales sur les aliments ainsi que des applications dans le commerce des denrées alimentaires, moyennant d'éventuelles adaptations Organiser des manifestations afin d'aider les parties prenantes à appliquer les réglementations et à s'y conformer progressivement	Les parties intéressées appliquent peu les normes du Codex. Ces activités favoriseront la mise en œuvre et l'application des normes du Codex.	Points de contact nationaux du Codex Coordonnateur du CCAFRICA	Hausse de l'application et de l'adoption des normes du Codex par les parties prenantes	Rapport biennal	Entrée en contact du Coordonnateur avec les points de contact nationaux afin d'encourager les efforts dans ce domaine Mise à profit de l'occasion offerte par les travaux en cours pour élaborer des directives visant à harmoniser la législation relative à la sécurité sanitaire des aliments dans la région afin de sensibiliser les décideurs <i>Remarque: La question du soutien au secteur n'a pas encore été traitée.</i>	Un intérêt a été exprimé en faveur de l'étude de la FAO sur les résidus de pesticides et d'éventuelles mesures pour y donner suite dans la région. La FAO doit définir les options envisageables. L'adoption et l'application des normes prennent du temps, et pour préparer ces efforts, une meilleure sensibilisation des décideurs s'impose: cette approche pourrait constituer une première étape. De telles activités pourraient aussi promouvoir la participation de la région aux travaux en cours pour élaborer des projets de directives en faveur d'une harmonisation des législations relatives à la sécurité sanitaire des aliments dans la région.
4. Faciliter la participation de tous les membres du Codex tout au long du processus d'établissement d'une norme	4.1. Assurer la pérennité des structures nationales du Codex dans tous les États membres du Codex	Activités de plaidoyer afin que les décideurs accordent la priorité aux travaux du Codex, allouent des ressources à ces efforts et fournissent un cadre institutionnel aux structures du Codex au sein des pays membres	Nécessité d'institutionnaliser les travaux du Codex à l'échelon national en renforçant les structures du Codex	Points de contact nationaux du Codex Coordonnateur du CCAFRICA	Participation accrue des pays membres aux activités du Codex	Rapports biennaux		

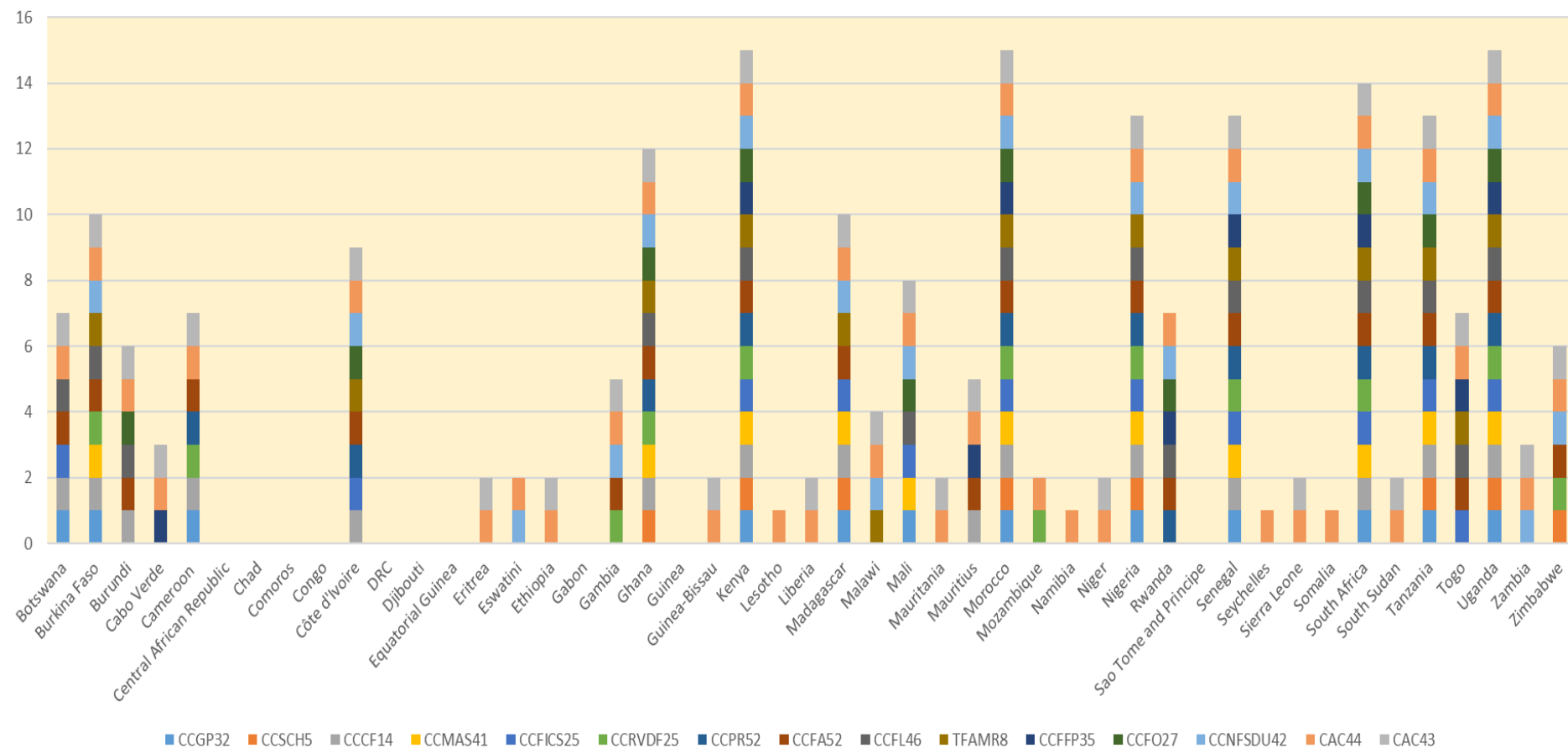
	<p>4.2 Augmenter la participation pérenne et active de tous les membres du Codex</p>	<p>Encourager l'établissement de comités nationaux (d'experts) du Codex au niveau national afin de promouvoir une participation active et des réponses rapides aux lettres circulaires et aux travaux des groupes de travail électroniques</p>	<p>Les comités d'experts constitueront un espace pour discuter des travaux du Codex et des contributions des pays aux normes du Codex.</p>	<p>Points de contact nationaux du Codex Coordonnateur du CCAFRICA</p>	<p>Participation accrue aux groupes de travail électroniques, aux groupes de travail physiques et aux lettres circulaires</p> <p>Webinaires de formation sur le Codex et les modalités de participation (par ex. groupes de travail électroniques, Système de mise en ligne des observations) aux niveaux national, sous-régional ou régional</p>	<p>Rapports biennaux</p>	<p>Le secrétariat du Codex, le CCAFRICA, le Bureau interafricain pour les ressources animales (BIRA) de l'Union africaine (UA) et les bureaux régionaux de la FAO et de l'OMS pour l'Afrique ont facilité trois webinaires régionaux regroupant des pays membres de la Communauté de l'Afrique de l'Est, de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest et de la Communauté de développement d'Afrique australe, soit 32 pays². Trente et un pays de la région ont bénéficié ou bénéficient de financements du Fonds fiduciaire du Codex. On pourrait commencer par communiquer avec eux afin de déterminer les efforts nécessaires pour établir des comités nationaux du Codex ou les encourager à le faire. (https://www.who.int/initiatives/codex-trust-fund) En 2022, le BIRA de l'UA et le CCAFRICA ont prêté appui à 35 membres³ de la région dans le cadre d'ateliers de gestion des travaux du Codex en vis-à-vis qui ont abouti à l'adoption d'un modèle de structure nationale relative au Codex. L'Annexe II comprend un graphique qui récapitule la participation des membres aux réunions du Codex en 2021.</p>	<p>Les formations sur les mécanismes de participation au Codex ont été jugées essentielles à cet objectif et ont reçu l'appui du secrétariat du Codex, conformément à des demandes de pays.</p> <p>Des aides au développement d'infrastructures nationales relatives aux Codex sont disponibles par l'intermédiaire de projets de coopération technique (PCT) de la FAO et du Fonds fiduciaire du Codex. Pour établir un PCT, il faut que la sécurité sanitaire des aliments figure parmi les domaines prioritaires du cadre de programmation par pays ou fasse partie des enjeux naissants recensés. La FAO pourra fournir tous les compléments d'information nécessaires à cet égard.</p>
--	---	--	--	---	---	--------------------------	---	---

² Afrique du Sud, Burundi, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Cabo Verde, Côte d'Ivoire, Eswatini, Gambie, Ghana, Guinée-Bissau, Kenya, Lesotho, Libéria, Mali, Madagascar, Malawi, Maurice, Mozambique, Namibie, Niger, Nigéria, Ouganda, Rwanda, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Soudan du Sud, Tanzanie, Togo, Zambie et Zimbabwe.

³ Botswana, Bénin, Burkina Faso, Cabo Verde, Cameroun, Côte d'Ivoire, Érythrée, Eswatini, Éthiopie, Gambie, Ghana, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Kenya, Lesotho, Libéria, Madagascar, Malawi, Mali, Maurice, Mozambique, Namibie, Niger, Nigéria, Ouganda, République démocratique du Congo, Rwanda, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Togo et Zambie.

Nombre de participations aux réunions des membres du Comité FAO/OMS de coordination pour l'Afrique en 2021

Participation of CCAFRICA Members in Codex activities in 2021



[PARTICIPATION DES MEMBRES DU CCAFRICA AUX ACTIVITÉS DU CODEX EN 2021]

[Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cameroun, République centrafricaine, Tchad, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, RDC, Djibouti, Guinée équatoriale, Érythrée, Eswatini, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Kenya, Lesotho, Libéria, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Maurice, Maroc, Mozambique, Namibie, Niger, Nigéria, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Afrique du Sud, Soudan du Sud, Tanzanie, Togo, Ouganda, Zambie, Zimbabwe]